CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E57455** **VALABLE JUSQU'AU** **28/11/2027**

ÉDITÉ LE 28/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1985

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 11/06/2024

Capital : 16 000

Raison sociale : SOCIETE NOUVELLE DE CONSTRUCTION BISONTINE

Sigle : SNCB

8 RUE ALBERT EINSTEIN
25000 BESANCON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BESANCON 333996049

Siret : 333 996 049 00032

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 4303349

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 2716479

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 2716479

Situation fiscale et sociale : A jour au 07/08/2026

Téléphone : 03 81 88 28 36 **Fax :** 03 81 50 82 24

Portable : 06 07 98 89 79

Responsabilité légale :
SANNICOLO CONSTRUCTIONS (501 402 085) / KADRIU ALAUDIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SANNICOLO EMMANUEL PRÉSIDENT

Site Internet : http://sarlsncb.com

E-mail : contact@sncb25.fr

Effectif moyen : 35 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 163 411 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	35	20/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/09/2026 10:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.